

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 14 janvier 2019, s'est réuni le 14 février 2019 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

10 SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE **101 MONTS DORE**

101.2019.001 RNN Chastreix-Sancy : proposition de convention sur la mise en défens des sources et tourbières de la Gagne (Chastreix)

RAPPORT

Dans la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy, au niveau du Mont Redon/Roc de Courlande, commune de Chastreix, trois sources et tourbières d'une surface totale de 1,02 ha seront mises en exclos par une clôture afin de réduire les impacts négatifs du piétinement du bétail sur la qualité des eaux et des milieux naturels.

Cette mise en exclos se fait avec l'accord et en partenariat avec les propriétaires et exploitants agricoles, sans contrepartie financière. L'acquisition de la clôture, sa pose et son entretien est à la charge de la réserve naturelle.

Ce projet de convention fixe les modalités de mises en défens et d'entretien dans le respect de la réglementation de la réserve naturelle et des milieux naturels, mais aussi pour permettre leur pérennité.

Ce projet permet donc de concilier activités socio-économiques et préservation des milieux naturels.

Il est réalisé en concertation avec le propriétaire de la section (habitants de Loubazeix – la Gerbauderie, La Penderie et Cop.) et exploitants de la parcelle. La mairie de Chastreix a été tenu au courant de ce projet, les parcelles n'étant pas encore classées communale à ce jour.

➤➤➤ Il vous est proposé d'approuver la convention entre le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et les exploitants concernés, et d'autoriser le Président à la signer et à mettre en œuvre toutes démarches utiles pour son application.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à signer la convention et à mettre en œuvre toutes démarches utiles pour son application.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 14 janvier 2019, s'est réuni le 14 février 2019 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

10 SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE **101 MONTS DORE**

101.2019.002 RNN Chastreix-Sancy : suivi de la qualité physico-chimique des eaux de deux cours d'eau

RAPPORT

La réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (RNNCS), dont le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA) est le gestionnaire pour le compte de l'Etat, détient une place importante dans le bassin versant Adour Garonne puisqu'elle est située en tête de bassin versant et accueille une bonne partie des sources et ruisseaux d'altitude qui donnent naissance à la Dordogne. La conservation des cours d'eau et de leur bon état constitue le deuxième enjeu majeur de la réserve naturelle, notamment dans leur rôle pour la biodiversité, la fonctionnalité écologique et la qualité des eaux.

Un observatoire des cours d'eau de la réserve a été mis en place depuis 2015, avec de nombreux suivis (hydromorphologie, qualité des eaux par la physico-chimie, les insectes aquatiques, les diatomées, débits, poissons, températures...). Cet observatoire permet de mesurer les éventuels impacts des activités humaines ainsi que ceux des changements globaux, puis éventuellement de s'adapter.

Chaque année depuis 2015, un suivi physico-chimique de la qualité des eaux est réalisé en deux points de mesure sur deux ruisseaux différents (La Gagne et la Fontaine salée) et à 6 périodes différentes de l'année. Protocole et bancarisation des données ont été élaborés avec l'agence de l'eau. La réalisation de ce suivi sera confiée à un prestataire.

Le plan de financement est le suivant :

	Agence de l'eau Adour Garonne	Ministère de la transition écologique et solidaire / DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	Total
Mise en œuvre des suivis physico-chimique sur deux stations	1380 euros (60 %)	920 euros (40 %)	2300 euros (100 %)



Il vous est proposé d'autoriser le Président à solliciter les crédits auprès des financeurs précités.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20190214-101-2019-002-DE
Date de télétransmission : 22/02/2019
Date de réception préfecture : 22/02/2019

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2019

LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 14 janvier 2019, s'est réuni le 14 février 2019 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

400

BATIMENTS ET EXTERIEURS

400.2019.001

Révision des tarifs du gîte d'étape de Montlosier

RAPPORT

<u>GITE d'ETAPE de MONTLOSIER</u>	Tarifs actuels (depuis le 01/01/2018)	Proposition tarifs 2019
Nuitée en gîte (tarif normal)	12,60 (1)	13,00 (1)
Nuitée en gîte (tarif réduit)	9,50 (2)	9,50 (2)
Nuitée sous tente (tarif normal)	5,10 (1)	5,10 (1)
Nuitée sous tente (tarif réduit)	4,00 (2)	4,00 (2)
Nuitée chevaux	5,50	5,50

(1) ce tarif ne comprend pas la taxe de séjour applicable aux personnes âgées de 18 ans et plus

(2) ce tarif concerne les personnes âgées de moins de 18 ans et les cavaliers porteurs de la licence DNTE

Il vous est également proposé de maintenir le tarif pour la location de draps qui est fixé à **5,00 €**



Il vous est proposé de vous déterminer sur ces nouveaux tarifs applicables à compter de la saison 2019.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Les tarifs proposés sont applicables à partir de la saison 2019.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 14 janvier 2019, s'est réuni le 14 février 2019 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2019.001 Création d'un poste de chargé de mission contractuel "expérimentation pour l'adaptation de la RNN Chastreix-Sancy au changement climatique"

RAPPORT

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est partenaire bénéficiaire du LIFE NaturAdapt "intégrer les enjeux climatiques dans la gestion des espaces naturels protégés" mené par Réserves Naturelles de France (délibération du 27 avril 2018). A ce titre, la RNN Chastreix-Sancy a été sélectionnée pour être l'un des 5 ou 6 sites expérimentaux français afin de participer à la construction d'un guide méthodologique visant à l'élaboration d'un diagnostic de vulnérabilité et d'un plan d'adaptation au changement climatique. Le territoire concerné couvrira essentiellement les deux RNN du Sancy (Chastreix-Sancy et vallée de Chaudefour).

Afin de mener à bien ce mandat, il est envisagé de créer un poste de contractuel de chargé de mission "expérimentation pour l'adaptation de la RNN Chastreix-Sancy au changement climatique" pour une durée de 18 mois, le poste étant financé à 100 % par des crédits européens du LIFE.

Ce chargé de mission assurera les fonctions suivantes :

- Animer la démarche d'adaptation et de sa gouvernance ;
- Echanger régulièrement avec le groupe projet du LIFE ;
- Contribuer à l'élaboration d'un guide méthodologique sur la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité et d'un plan d'adaptation de réserve naturelle face au changement climatique ;
- Appliquer la première version de ce guide méthodologique sur le territoire concerné ;
- Recueil et analyse de données, mobilisation d'experts, articulation avec les plans de gestion ;
- Sensibiliser et impliquer les acteurs locaux (stations de ski, agriculteurs, professionnels du tourisme, forestiers, habitants...) ;
- Contribuer à l'évaluation du guide méthodologique ;
- Contribuer à la valorisation du projet tant localement que nationalement (communication, conférences, expositions...).

Cet agent agira sous l'autorité du Directeur du Parc et de la responsable de l'espace programme 2 « biodiversité, ressources et espaces naturels », sous la coordination directe du Conservateur de la réserve naturelle. Sa résidence administrative est basée dans les locaux de la réserve naturelle à Chastreix.



Il vous est proposé de créer un poste de contractuel pour une durée de 18 mois à temps plein, à compter du 1^{er} juin 2019, sur la base de l'indice brut 379, dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à recruter un contractuel dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 14 janvier 2019, s'est réuni le 14 février 2019 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2019.002 RNN Chastreix-Sancy et vallée de Chaudefour : recrutement d'un garde saisonnier

RAPPORT

Dans le cadre de la gestion des réserves naturelles nationales (RNN) de Chastreix-Sancy et de la vallée de Chaudefour et de la gestion de l'espace naturel sensible (ENS) de la Montagne du Mont, dont le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est gestionnaire, il apparaît nécessaire de procéder au recrutement d'un garde saisonnier pour une durée de 6 mois.

Ce garde saisonnier aura pour missions de :

- assurer la surveillance des RNN et de l'ENS,
- assurer des contacts réguliers avec les acteurs du territoire, par une présence assidue sur le terrain, en particulier sur les crêtes du Sancy, lieu d'une importante fréquentation,
- informer et sensibiliser tous les publics,
- contribuer à la gestion écologique et technique des RNN et de l'ENS, en réalisant des travaux d'entretien (entretien des sentiers, enlèvement des déchets, suivi des travaux de restauration du sentier du Puy de Sancy...) et en effectuant la maintenance des équipements et des matériels (signalétique...)...
- contribuer aux suivis écologiques (oiseaux, insectes et plantes),
- contribuer aux tâches administratives liées à son activité,
- rédiger un rapport d'activité des actions menées durant ces 6 mois.

Cet agent agira sous l'autorité du Directeur du Parc et de l'autorité fonctionnelle des conservateurs des réserves naturelles. Il sera basé administrativement dans les locaux de la réserve à Chastreix.

Ce poste est intégralement pris en charge par des financements d'Etat (MEDDE/DREAL Auvergne) dédiés à la gestion aux RNN ainsi que par des financements issus de la gestion de l'ENS.

➤➤ Il vous est proposé de créer un poste de contractuel pour une durée de 6 mois à temps plein, comprise entre le 1^{er} mai et le 30 novembre 2019, sur la base de l'indice brut 348, dans les conditions de l'article 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à recruter un garde nature saisonnier dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 14 janvier 2019, s'est réuni le 14 février 2019 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2019.003 RNN Chastreix-Sancy et ENS Montagne du Mont : renouvellement du poste de contractuel de chargé de mission pour 2019

RAPPORT

Dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy, dont le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été désigné gestionnaire par l'Etat, et de celle de l'espace naturel sensible (ENS) de la montagne du Mont, inclus à l'intérieur de la réserve naturelle, il apparait nécessaire de renouveler le poste de contractuel de chargé de mission pour une durée de 1 an.

Ce poste de contractuel a été créé en 2014, puis renouvelé annuellement depuis.

Ce chargé de mission assurera des missions polyvalentes :

- mettre en œuvre le plan de gestion de l'espace naturel sensible de la Montagne du Mont (46 ha),
- conduire l'opération de restauration écologique et paysagère de la Montagne du Mont,
- faire vivre la nouvelle maison de la réserve, lieu d'exposition,
- contribuer à la communication de la réserve naturelle en lien avec le service communication du SMPNRVA,
- réaliser des études ponctuelles,
- contribuer à la surveillance de la réserve naturelle et aux contacts sur le terrain avec les acteurs du territoire,
- contribuer à la gestion écologique et technique de la réserve naturelle,
- contribuer à l'activité administrative.

Cet agent agira sous l'autorité du Directeur du Parc et du conservateur de la réserve naturelle. Sa résidence administrative est basée dans les locaux de la réserve naturelle à Chastreix.

L'agent recruté depuis le 11 juin 2018 donnant entière satisfaction, il est envisagé de renouveler son contrat.

Ce poste de chargé de mission est intégralement pris en charge par deux financeurs : d'une part le Ministère de la transition écologique et solidaire dans le cadre des crédits alloués à la gestion de la réserve naturelle de Chastreix-Sancy à hauteur de 40 % et d'autre part par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre de la gestion de l'ENS de la Montagne du Mont à hauteur de 60 %.



Il vous est proposé de renouveler ce poste de contractuel pour une durée de 1 an à temps plein, à compter du 1^{er} mars 2019, sur la base de l'indice brut 379, dans les conditions de l'article 3-3 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à recruter un chargé de mission contractuel dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 14 janvier 2019, s'est réuni le 14 février 2019 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2019.004 Poursuite des actions sur la forêt – Accueil d'un stagiaire en 2019

RAPPORT

La forêt occupe près d'un tiers de la surface du territoire du Parc.

L'orientation 3.3 de la charte 2013/2025 du Syndicat mixte vise la valorisation de la forêt comme richesse patrimoniale et économique locale. Elle se décline notamment au travers de la mesure 3.3.1 « promouvoir une gestion des forêts intégrée, innovante et favorisant leur vitalité » dans les dispositions suivantes :

- disposition 3.3.1.1 : mettre en synergie les politiques et les outils au profit de la gestion durable des forêts
- disposition 3.3.1.2 : promouvoir une gestion environnementale et paysagère des forêts
- disposition 3.3.1.4 : concilier le multi usages des forêts

Pour répondre à ces objectifs, le Syndicat mixte a réalisé plusieurs actions ces dernières années et engagé des partenariats avec plusieurs acteurs du territoire (Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière, Communes Forestières, Propriétaires forestiers...). Parmi lesquelles peuvent être citées :

- localisation des forêts présumées anciennes sur le territoire, localisation des vieilles forêts publiques des Gorges de la Rhue, identification des vieilles forêts dans les Monts du Cantal... dans le cadre de projet à l'échelle Massif central coordonné par IPAMAC
- complément de diagnostic écologique sur les documents d'aménagements forestiers dans le cadre de la collaboration avec l'ONF
- mise en place d'une trame de vieux bois sur le territoire du Parc dans le cadre d'un projet multi-acteur
- étude d'espèces forestières dans le cadre de la gestion de site (site classé, réserves, Natura 2000...)
- sensibilisation de propriétaires forestiers publics et privés
- rédaction de l'aménagement forestier des parcelles du Parc et gestion alternative (bûcheronnage + débardage par des chevaux...)

Afin de poursuivre, en 2019, des actions forestières sur le territoire, en particulier sur la zone naturelle de la Chaîne des Puys, il est envisagé de recruter un stagiaire de niveau bac+5 durant 6 mois pour contribuer aux missions suivantes :

- études et suivis d'espèces forestières patrimoniales, incluant une valorisation des données et une communication auprès de divers publics
- localisation des zones forestières à enjeux, en collaboration avec les gestionnaires et propriétaires forestiers

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- mise en lien avec l'étude de « Définition du bon état écologique des milieux naturels et facteurs d'influence » en cours de réalisation
- contribution à l'animation des discussions multipartenariales autour des projets forestiers concernant le territoire

Ce stagiaire agira sous l'autorité du Directeur du Parc et de la responsable de l'espace programme 2 « biodiversité, ressources et espaces naturels », sous la coordination directe du chargé de mission « forêt ».

➤➤ Il vous est proposé de d'autoriser l'accueil d'un stagiaire pour une durée de 6 mois selon les conditions en vigueur pour le projet d'action précité.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à accueillir un stagiaire pour une durée de 6 mois.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 14 janvier 2019, s'est réuni le 14 février 2019 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2019.005 Renouvellement d'un chargé d'étude biodiversité Cézallier

RAPPORT

Dans le cadre de la Charte 2013-2025, le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires se sont engagés à améliorer et structurer la connaissance des espèces et milieux naturels terrestres et aquatiques (disposition 2.1.2.1), à maintenir la fonctionnalité de la trame verte et bleue (disposition 2.1.2.2), à conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité (disposition 2.1.2.3), le Parc a ainsi élaboré des programmes d'études pour la préservation d'espèces caractéristiques des zones humides de moyenne montagne et des tourbières d'altitude, qu'il met en œuvre dans les sites pour lesquels il est gestionnaire :

- les **Réserves naturelles nationales des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette** pour le compte de l'Etat. Le plan de gestion de la RNN du Rocher de la Jaquette en cours de révision. Cette démarche nécessite un important travail d'actualisation des connaissances et de redéfinition des objectifs de conservation. Pour les Sagnes de la Godivelle, un ambitieux programme de connaissances est en cours nécessitant des suivis de terrain avec collecte des informations dans les bases de données nationales. En parallèle, le projet d'extension mobilise le Conservateur, un appui technique et scientifique lui permettant d'assurer une animation plus fine de ce projet structurant pour cette région naturelle.
- l'**Espace naturel sensible du Lac des Bordes** pour le compte du Conseil départemental. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion, il est chargé en 2019 de la réalisation d'études et suivis scientifiques, de la collecte de ces informations dans les bases de données nationales et départementales et du bilan d'actions annuel.
- l'**Espace naturel sensible de la tourbière de Jouvion** pour le compte du Conseil départemental. Le plan de gestion de ce site arrive à son terme, outre quelques suivis à finaliser en 2019, l'année sera consacrée à l'évaluation du plan de gestion et à la rédaction du nouveau. Les informations naturalistes collectées devront alimenter les bases de données nationales et départementales.
- l'**Espace naturel sensible du Lac Pavin-Creux de Soucy** pour le compte de la commune de Besse. Le plan de gestion sera dans sa 2^{ème} année de mise en œuvre, l'année 2018 (à partir de juillet) a permis de réfléchir à la mise en place de protocoles de suivis et d'analyses. L'année 2019 sera donc la première année d'état des lieux et de suivis des espèces à enjeux du site.
- Le **site Natura 2000 du Cézallier** pour le compte de l'Etat et l'Europe. Le document d'objectif de ce site prévoit un suivi des différentes entités de façon à apporter une expertise écologique pour maintenir en bon état les populations d'espèces et les milieux naturels considérés comme rares et menacés à l'échelle européenne. Le site Natura 2000 du Cézallier vise des zones humides de moyenne montagne et des tourbières d'altitude et leur bassin versant avec des milieux prairiaux également d'intérêt communautaire.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Pour appuyer l'équipe du Parc, il apparaît nécessaire de recruter un chargé d'étude scientifique sur une durée de 12 mois maximum pour les missions suivantes :

- > participer à l'évaluation et la rédaction de plans de gestion,
- > élaborer et mettre en œuvre des protocoles d'étude,
- > réaliser des inventaires de terrain,
- > analyser des résultats et rédiger des rapports d'étude,
- > participer aux réflexions pour l'élaboration de stratégies de conservation des sites.

Cet agent agira sous l'autorité du Directeur du Parc et de la responsable de l'espace programme 2 « biodiversité, ressources et espaces naturels », en collaboration étroite avec le Conservateur des RNN du Cézallier et la chargée de mission en charge des ENS.

L'agent recruté depuis le 23 avril 2018 donnant entière satisfaction, il est envisagé de renouveler son contrat.

Les dépenses liées à ce poste seront couvertes intégralement par des crédits de la DREAL Auvergne, du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, de la commune de Besse et de l'Europe dans le cadre d'actions dédiées (Natura 2000, ENS, RNN).

➤➤ Il vous est proposé de renouveler ce poste de contractuel pour une durée de 1 an à temps plein, à compter du 4 mars 2019, sur la base de l'indice brut 379, dans les conditions de l'article 3-3 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à recruter un contractuel chargé d'étude biodiversité Cézallier pour une durée de 1 an dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 14 janvier 2019, s'est réuni le 14 février 2019 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2019.06

Poste de chargé de mission « eau et agriculture » : remplacement pour congé parental

RAPPORT

Le territoire du Parc des Volcans a une grande responsabilité dans la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques selon le principe de la solidarité amont-aval. C'est pourquoi la charte 2013-2025 du Parc des Volcans identifie l'eau comme un des dix enjeux majeurs de son territoire et engage l'ensemble des partenaires à trouver les moyens d'en assurer une gestion durable. En lien avec la GEMAPI et les résultats de l'étude « gouvernance » sur les bassins versants de la Rhue et du Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense (CT SDSA), le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne poursuivra l'animation globale et la coordination du CT jusqu'à son issue prévue en 2022.

L'agent habituellement en charge de ces missions sera en congé parental suite à un congé maternité à compter du 2 mars et jusqu'au 1^{er} septembre 2019. Cela implique son remplacement par le recrutement d'un agent contractuel à compter du 2 mars et jusqu'au 11 septembre 2019.

➤➤➤ Il vous est donc proposé d'autoriser le remplacement à temps plein de l'agent durant son congé parental (du 2 mars 2019 au 1^{er} septembre 2019) avec 10 jours de chevauchement (fin du contrat au 11 septembre) sur la base de l'indice brut 430 et dans les conditions de l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à recruter un contractuel pour remplacer le chargé de mission « eau et agriculture » dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20190214-401-2019-006-DE
Date de télétransmission : 22/02/2019
Date de réception préfecture : 22/02/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20190214-401-2019-006-DE
Date de télétransmission : 22/02/2019
Date de réception préfecture : 22/02/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 14 janvier 2019, s'est réuni le 14 février 2019 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2019.007

Recrutements saisonniers « Agents Techniques »

RAPPORT

Actuellement, le SMPNRVA dispose de deux agents techniques (dont un ETP financé dans le cadre de la gestion de la Chaîne des Puys faille de Limagne).

Un de ces deux agents techniques fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} avril 2019.

Au vu des périodes nécessitant davantage la présence de ces agents, des demandes simultanées dans des territoires différents (Chaîne des Puys, Réserves Naturelles, lacs, etc...), de la présence de l'agent concerné jusqu'en fin mars, et afin de mener une bonne gestion de la masse salariale globale, il vous est proposé de procéder au recrutement de deux saisonniers sur deux périodes différentes : un saisonnier de 6 mois d'avril à septembre et un saisonnier de 3 mois de juillet à septembre.

Cette organisation expérimentale permettrait de tester le dispositif et de voir comment répondre à l'accroissement des besoins.

⇒⇒ Il vous est proposé par conséquent de créer deux postes d'agents techniques saisonniers sur la base d'un temps plein (35 h/semaine) :

> un CDD d'une durée de 6 mois du 1^{er} avril 2019 au 30 septembre 2019 ;

> un CDD d'une durée de 3 mois du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019.

Ces deux contrats seront rémunérés sur la base de l'Indice Brut 348 et dans les conditions de l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à recruter les agents techniques saisonniers dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 14 janvier 2019, s'est réuni le 14 février 2019 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2019.008

Poste contractuel « Garde-Nature Chaîne des Puys » : remplacement

RAPPORT

Dans le cadre de l'animation du site de la Chaîne des Puys, le dispositif lié aux postes de Garde-Nature est renouvelé, au travers de la Cellule de suivi et de mise en œuvre du plan de Gestion, qui est dotée d'un budget annexe depuis janvier 2015.

En 2019, les quatre postes de garde-nature à temps plein (3 permanents en CDI et un contractuel) restent financés par les différents signataires de la Convention d'Objectifs du plan de Gestion Chaîne des Puys/Faille de Limagne (Conseil Départemental du Puy de Dôme, Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, Clermont Auvergne Métropole). Les institutions concernées et le SM PNRVA s'engagent dans une gestion à long terme de ce secteur, dans le cadre du Site inscrit au patrimoine Mondial de l'ensemble Chaîne des Puys et Faille de Limagne.

Les missions du poste de garde-nature sont les suivantes :

- Surveillance, information, sensibilisation sur le terrain ou lors de formations spécifiques ;
- Aménagement et entretien des cheminements ;
- Accompagnement des estives (réouverture d'espaces avant pâturage, pose de clôtures mobiles, accompagnement de montée sur certains Puys) ;
- Conciliation des usages (participation à de nombreuses réunions avec les propriétaires et les municipalités) ;
- Suivi des travaux sur le site ;
- Réalisation de documents spécifiques de sensibilisation et d'information.
- Suivi des manifestations sportives
- Suivi et inventaires d'îlot d'indices de biodiversité pour le site Natura 2000 Chaîne des Puys, suivis faune et flore.

Un des 4 garde-nature actuellement en CDI demande une disponibilité d'un an pour convenance personnelle, qui sera effective à partir de mi-mai 2019, et qui amènera une absence de l'agent concerné (congés et CET) à partir de mi-mars 2019.

Dans ce cadre, au vu des périodes nécessitant d'avantage d'activité notamment sur le terrain, il vous est proposé de procéder au recrutement d'un garde-nature sur la période d'avril à octobre 2019.

⇒ Il vous est proposé, par conséquent, de créer un poste de garde-nature contractuel pour une durée de 7 mois à temps plein à compter du 1^{er} avril 2019 sur la base de l'indice brut 348 et dans les conditions de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à recruter un garde nature contractuel sur la période d'avril à octobre 2019 dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 14 janvier 2019, s'est réuni le 14 février 2019 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2019.009 Accueil stagiaire « Vagabondages volcaniques »

RAPPORT

Le projet Vagabondages volcaniques a pour objectif de valoriser le patrimoine volcanique. Pour ce faire, il combinera **différentes approches** culturelles, patrimoniales, scientifiques, artistiques...

Sa spécificité porte sur une démarche participative. De ce point de vue, seront mise en place des Laboratoires récréatifs. Ainsi, des groupes de personnes fonctionneront localement autour de projets de valorisation à travers des sentiers à thèmes, des écrits, des réalisations audio-visuelles... Ils seront accompagnés par différents acteurs, institutionnels, artistiques, culturels et scientifiques.

OBJET DU STAGE

En lien avec la coordinatrice de l'espace programme Cohésion sociale et patrimoniale, le stage vise principalement 3 objectifs : animer ou accompagner, observer et produire.

Animer des groupes habitants

Le stagiaire mettra en place et/ou suivra des groupes Habitants en fonction de leur stade d'avancement.

Il aura comme mission d'**animer ou co-animer** le déroulé de certaines séances, de **programmer** des intervenants culturels et artistiques, d'articuler une suite de séances, de développer un partenariat avec des structures animatrices professionnelles.

Accompagner des projets

Un appel à projets spontanés sera lancé fin Février 2019. Les réponses sont attendues pour fin Mars.

Le stagiaire aura la possibilité de s'impliquer dans les modalités d'accompagnement qui seront annoncées (aide au montage de projet, conseil en recherche de financements, proposition de partenaires techniques ou intervenants artistiques et culturels...).

Observer le projet Vagabondages volcaniques

Au regard de critères déjà identifiés et de ses propres éléments, le stagiaire observera le fonctionnement et l'impact des laboratoires récréatifs.

Produire un cahier des charges

Au final et suite à ces différentes observations, le stagiaire sera amené à produire un cahier des charges pour définir le prochain appel à projets, pour le grand Vagabondages 2020 notamment (valorisation des Ateliers récréatifs 2019 combinés à une nouvelle programmation culturelle).

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Des préconisations de fonctionnement du projet devront être formulées.

PROFIL RECHERCHE

> **Formation universitaire** (bac + 5) dans les domaines des sciences humaines (sociologie, ethnologie, anthropologie), de la culture et du patrimoine.

DUREE STAGE : 5 ou 6 mois (début du stage en mars 2019).

➤➤➤ **Il vous est proposé d'autoriser le Président à recruter un étudiant pour une durée maximale de 6 mois sur un contrat de stage et de le rémunérer selon la législation en vigueur.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à accueillir un stagiaire dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 14 janvier 2019, s'est réuni le 14 février 2019 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2019.010 Animation 2019 du site Natura 2000 « Monts Dore » : recrutement de personnel saisonnier.

RAPPORT

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Monts Dore » (FR 830 1042) dont le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été désigné « structure opératrice » pour la mise en œuvre des documents d'objectifs, le recrutement de 2 gardes Natura 2000 est prévu en 2019 dans les conventions avec l'Etat.

Les gardes natura 2000 ont pour missions de :

- assurer la surveillance du site Natura 2000 ;
- assurer des contacts réguliers avec les acteurs du territoire, en particulier de l'activité pastorale et des liens avec les bergers, par une présence assidue sur le terrain, en particulier sur les secteurs d'importante fréquentation ;
- informer et sensibiliser tous les publics ;
- contribuer à la gestion écologique et technique du site Natura 2000, en réalisant des travaux d'entretien (entretien des sentiers, enlèvement des déchets, organisation et participation aux travaux de restauration,...) et en effectuant la maintenance des équipements et des matériels (signalétique...);
- contribuer aux suivis écologiques des espèces et des habitats ;
- assurer une veille et un suivi terrain (vérification préalable, pendant et après) des projets susceptibles d'avoir un impact sur les habitats et les espèces, notamment les manifestations sportives ;
- rédiger un rapport d'activité écrit et illustré des actions menées durant le contrat.

Ces agents agiront sous l'autorité du Directeur du Parc et de la responsable de l'espace programme 2 « biodiversité, ressources et espaces naturels », en collaboration avec le Chargé de mission en charge de l'animation du site Natura 2000.

Ces postes sont intégralement pris en charge par des crédits spécifiques : financements Etat/Europe dédiés à la gestion des sites Natura 2000.

Il s'agit de 2 gardes-nature dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Monts Dore » à répartir sur la période estivale pour une durée de 6 mois, basés administrativement dans les locaux du SMPNRVA à Montlosier.

➤➤ Il vous est proposé, sous réserve de l'obtention des financements, de créer les deux postes de gardes Natura 2000 saisonniers de 6 mois sur la période estivale et d'autoriser le Président à signer les contrats de travail sur la base de l'indice brut 348, dans les conditions de l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à recruter les deux gardes nature saisonniers dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 14 janvier 2019, s'est réuni le 14 février 2019 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2019.011 Animation 2019 des sites Natura 2000 « Monts et Plomb du Cantal » et « Massif cantalien » : recrutement de personnel saisonnier.

RAPPORT

Dans le cadre de l'animation 2019 des sites Natura 2000 « Monts et Plomb du Cantal » et « Massif cantalien » (FR 831 0066 et FR 830 1055) dont le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été désigné « structure opératrice » pour la mise en œuvre des documents d'objectifs, le recrutement de 2 gardes natura 2000 est prévu dans les conventions avec l'Etat.

Les gardes natura 2000 ont pour missions de :

- assurer la surveillance du site Natura 2000,
- assurer des contacts réguliers avec les acteurs du territoire, en particulier de l'activité pastorale et des liens avec les bergers, par une présence assidue sur le terrain, en particulier sur les secteurs d'importante fréquentation,
- informer et sensibiliser tous les publics,
- contribuer à la gestion écologique et technique du site Natura 2000, en réalisant des travaux d'entretien (entretien des sentiers, enlèvement des déchets, organisation et participation aux travaux de restauration,...) et en effectuant la maintenance des équipements et des matériels (signalétique...),
- contribuer aux suivis écologiques des espèces et des habitats,
- assurer une veille et un suivi terrain (vérification préalable, pendant et après) des projets susceptibles d'avoir un impact sur les habitats et les espèces, notamment les manifestations sportives,
- rédiger un rapport d'activité écrit et illustré des actions menées durant le contrat.

Ces agents agiront sous l'autorité du Directeur du Parc et de la responsable de l'espace programme 2 « biodiversité, ressources et espaces naturels », et en collaboration avec le garde-nature permanent sur le Cantal et la Chargée de mission en charge de l'animation des sites Natura 2000.

Ces postes sont intégralement pris en charge par des crédits spécifiques : financements Etat/Europe dédiés à la gestion des sites Natura 2000.

Il s'agit de 2 garde-nature dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 « Monts et Plomb du Cantal » et « Massif cantalien » à répartir sur la période estivale pour une durée de 5 mois, basés administrativement dans les locaux du SMPNRVA à Murat.

➤➤ Il vous est proposé, sous réserve de l'obtention des financements, de créer les deux postes de gardes Natura 2000 saisonniers de 5 mois sur la période estivale et d'autoriser le Président à signer les contrats de travail sur la base de l'indice brut 348, dans les conditions de l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à recruter les deux gardes nature saisonniers dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 14 janvier 2019, s'est réuni le 14 février 2019 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2019.012 Accueil du public à la maison du Parc : recrutement de personnel saisonnier

RAPPORT

La Maison du Parc située à Montlosier, accueille les visiteurs durant la période d'**avril à octobre**.

Divers outils et supports de promotion des patrimoines du territoire y sont installés.

Une exposition permanente présente les spécificités du Parc, ainsi que les missions du syndicat mixte. Une salle accueille des expositions temporaires en lien avec la programmation culturelle.

L'espace boutique se démarque en proposant une gamme de produits renforçant l'identité du territoire et valorisant les filières artisanales et ressources locales.

La Maison du Parc n'accueille pas moins de 15 000 visiteurs sur l'année.

Avec l'inscription de la Chaîne des Puys/Faille de Limagne au Patrimoine mondial de l'UNESCO et le site de Montlosier ayant été identifié Porte Sud, il est attendu que la fréquentation augmente sensiblement.

Une chargée d'accueil et d'animation, permanente est présente durant toute cette période à la maison du Parc. Pour assurer une ouverture 7 jours sur 7, notamment sur les temps de récupération de cet agent et pour palier la hausse de fréquentation attendue, deux contrats saisonniers complémentaires sont nécessaires pour un bon fonctionnement.

➤➤➤ Il vous est proposé de créer :

- un poste d'hôte(sse) saisonnier, de 32 h semaine sur 6 mois répartis sur la période d'ouverture de la Maison du Parc ;
- un poste d'hôte(sse) saisonnier de 35 h semaine sur 2 mois durant la saison estivale

et d'autoriser le Président à signer ces 2 contrats de travail, sur la base de l'indice brut 348, dans les conditions de l'article 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à recruter le personnel saisonnier de la Maison du Parc dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 14 janvier 2019, s'est réuni le 14 février 2019 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

402

MOYENS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

402.2019.001 Demande de financement pour programme d'études eau et biodiversité

RAPPORT

Lors de délibérations précédentes, le syndicat mixte du Parc des Volcans a validé l'animation et la gestion du Contrat territorial Source de la Dordogne Sancy-Artense (SDSA), des Réserves naturelles nationales Chastreix-Sancy, des Sagnes de la Godivelle et du Rocher de la Jacquette ainsi que récemment de la nouvelle Réserve naturelle régionale des tourbières du Jolan et de la Gazelle. Les Réserves naturelles sont des réservoirs de biodiversité du territoire du Parc et l'Artense (principal territoire du Contrat territorial SDSA) se caractérise par un réseau hydrographique et de lacs et zones humides (tourbières en particulier) très dense et remarquable, abritant de nombreuses espèces patrimoniales (objet de plans nationaux d'actions ou indicatrices de la fonctionnalité et des continuités des milieux).

Les documents de gestion de ces sites ou contrat prévoient la maîtrise d'ouvrage par le SMPNRVA d'études relatives à l'amélioration des connaissances écologiques.

Ainsi, pour améliorer la qualité et la gestion de la trame écologique du Parc des Volcans d'Auvergne (identifiée au SRCE), la connaissance préalable du fonctionnement des écosystèmes et des espèces qui en dépendent est indispensable. Ce projet vise à produire les résultats d'études pour les faire partager aux acteurs afin d'influencer la gestion du territoire.

Les prestations correspondantes feront l'objet de marchés à procédure adaptée, basées sur les plans de financement présentés ci-dessous et les devis afférents.



Trois études sur la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy :

Diagnostic écologique des tourbières, forêts et pelouses par les insectes mouches syrphidés.

Ces insectes sont de très bons indicateurs de l'état de santé des écosystèmes. Une méthode d'évaluation a été élaborée et standardisée au niveau national, Syrph the net. Il s'agira d'appliquer cette méthode afin d'inventorier les mouches syrphidés et de définir l'état de conservation des trois milieux naturels.

Suivi de la population de Vipère péliade. Dans la vallée de la Fontaine salée, 70 vipères ont été inventoriées depuis 2016 avec une identification individuelle. C'est une belle station pour une espèce rare en France. Il s'agit de poursuivre cet inventaire individuel afin de mieux estimer les effectifs et de connaître la biologie fine de cette espèce (reproduction, dispersion, rythme de vie, poids et taille des individus, sex ratio...).

Suivi des nichoirs à Chauve-Souris. Depuis 2011, 29 gîtes artificiels ont été disposés sur la réserve naturelle afin de mieux connaître la biologie et la reproduction des chauves-souris sur le site. Chaque année, trois passages permettent de vérifier l'occupation ou pas de ces nichoirs. En 2018, ces nichoirs ont été fortement occupés et une espèce a été observée pour la première fois.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Ces études seront confiées à des prestataires pour les années 2019 et 2020.

➤ *Deux études sur la Réserve naturelle nationale des Sagnes de la Godivelle*

Etude hydraulique de la tourbière du Lac d'en Bas. La tourbière du Lac d'en Bas est irriguée d'un réseau ancien de drains et fossés. L'étude consiste à étudier l'impact de ses aménagements sur le fonctionnement hydraulique de la tourbière, en s'appuyant sur des chroniques piézométriques, la cartographie LIDAR et des suivis floristiques. Les possibilités de restauration topographique (effaçage des drains) ou hydraulique (construction de barrage ou autre technique de rehausse de la nappe) seront également examinées.

Complément d'inventaire entomologique. L'étude des syrphes engagée en 2018 par la méthode des pièges Malaise a permis la capture de nombreux autres groupes d'insectes, notamment diptères et hyménoptères. Ils sont conservés dans l'alcool en attendant la détermination par des spécialistes. L'étude consiste donc à poursuivre l'inventaire de l'entomofaune des tourbières de La Godivelle en exploitant ces échantillons.

Ces études seront confiées à des prestataires pour les années 2019 et 2020.

➤ *Une étude sur la Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette*

Etude chiroptérologique. La connaissance de la population de chauves-souris présente sur la Réserve naturelle de la Jaquette est très partielle. Seules quelques prospections ont été réalisées il y a plus de 15 ans. L'étude vise à décrire plus précisément le peuplement et définir les enjeux de conservation.

Cette étude sera confiée à un prestataire pour l'année 2019.

➤ *Deux études sur la Réserve naturelle régionale des tourbières du Jolan et de la Gazelle*

En vue de la rédaction du plan de gestion de ce site, 2 études préalables sont indispensables à la compréhension du fonctionnement de ce réservoir de biodiversité : une cartographie des habitats naturels associée à un inventaire de la flore et bryoflore patrimoniale ainsi que la mise en place de l'étude du niveau et de la qualité de l'eau du plan d'eau. Ces études apporteront des éléments de connaissance complémentaires indispensables à la priorisation des enjeux.

Dans le détail, pour la partie habitats naturels il s'agit de réaliser :

- **cartographie des habitats naturels** avec une approche fonctionnelle allant au niveau de l'association végétale, particulièrement intéressante pour ce système tourbeux. Cela nécessitera la réalisation d'un nombre suffisant de relevés phytosociologiques pour appréhender le système (incluant les bryophytes).
- **mise en place d'un système de suivi.** L'étude permettra un état zéro du système en utilisant à la fois les relevés phytosociologiques qui pourront être suivis et la mise en place de transects écologiques. Ce dispositif constituera un outil de suivi de la qualité des milieux (en particulier en lien avec la qualité de l'eau et la problématique d'eutrophisation) et une évaluation de la dynamique du système.

Cette étude sera confiée à des prestataires pour les années 2019 et 2020.

Pour la partie plan d'eau, il s'agit de réaliser :

- **Bathymétrie et sondage des sédiments**
- **Métrologie (niveau d'eau et oxygène)**
- **Analyses physico-chimiques sur sédiment**
- **Analyse de la qualité des eaux du plan d'eau**

Cette étude sera confiée à des prestataires pour l'année 2019 et possiblement 2020.

➤ *Deux études sur le Contrat territorial Source de la Dordogne Sancy-Artense*

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le territoire du contrat dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel lié aux milieux aquatiques. Il a une responsabilité spécifique vis-à-vis de certaines espèces très rares à l'échelle nationale qui y sont représentées.

Deux études sur les espèces patrimoniales sont envisagées sur les tourbières, lacs et zones humides du secteur : un inventaire des Tritons et des compléments d'inventaires sur les Odonates et Lépidoptères (objet de Plans nationaux d'actions) en lien avec les inventaires complémentaires des tourbières réalisés.

Recherche d'espèces de Tritons à enjeux et diagnostic sur la problématique d'écrasement : Les données batrachologiques très limitées dans ce secteur ne permettent pas d'envisager d'actions de préservation mais elles révèlent la nécessité de mener des inventaires pour l'amélioration de la connaissance. Les espèces ciblées sont le Triton crêté (*Triturus cristatus*), le Triton marbré (*Triturus marmoratus*) et, dans une moindre mesure, le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*). Il s'agirait de recenser ces espèces sur un échantillon représentatif de mares réparties sur le territoire. A cela s'ajoute un diagnostic sur la problématique d'écrasement qui permettrait de localiser les espèces à la reproduction dite explosive (crapaud commun, grenouille rousse...) et de mettre en évidence la fragmentation des milieux et la rupture de la continuité.

Etudes relatives à des espèces d'Odonates en PNA/PRA : il est envisagé un inventaire des populations de *C.mercuriale* afin de déterminer son aire de répartition, une étude Capture/Marquage/Recapture de *Leucorrhinia dubia* sur une zone avec plusieurs stations connues afin d'étudier ses capacités de déplacement et un suivi des stations à basse altitude de *L.dubia* et *S.arctica* pour évaluer la pérennité de ces zones en limite d'aire de répartition altitudinale.

Ces études seront confiées à des prestataires pour les années 2020, 2021 et 2022.

Le plan de financement pour l'ensemble de ces études s'établit comme suit :

Objet des études / prestations	Programme	Montant estimatif	Feder		Etat (RNN)		Agence de l'Eau Adour Garonne	
Complément d'inventaire entomologique sur les tourbières de La Godivelle	RNNSG	5 000 €	60%	3 000 €	40%	2 000 €		
Etude hydraulique de la tourbière du Lac d'en Bas	RNNSG	4 140 €	60%	2 484 €			40%	1 656 €
Etude chiroptérologique	RNNRJ	3 000 €	60%	1 800 €	40%	1 200 €		
Suivi des nichoirs à Chauve-Souris	RNNCS	3 400 €	60%	2 040 €	40%	1 360 €		
Suivi de la population de Vipère péliade	RNNCS	6 000 €	60%	3 600 €	40%	2 400 €		
Diagnostic écologique des tourbières, forêts et pelouses par les insectes mouches syrphidés	RNNCS	20 200 €	60%	12 120 €			40%	8 080 €
cartographie des habitats naturels, inventaire de la flore et bryoflore patrimoniale et système de suivi	RNR TJG	25 000 €	60%	15 000 €			40%	10 000 €
Plan d'eau et analyses, niveaux, qualités de l'eau et des sédiments	RNR TJG	20 000 €	60%	12 000 €			40%	8 000 €
Recherche d'espèces de Tritons à enjeux et diagnostic sur la problématique d'écrasement	CT SDSA	10 800 €	60%	6 480 €			40%	4 320 €
Etudes relatives à des espèces d'Odonates en PNA/PRA	CT SDSA	37 200 €	60%	22 320 €			40%	14 880 €
TOTAUX		134 740 €	60%	80 844 €	5%	6 960 €	35%	46 936 €

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20190214-402-2019-001-DE
 Date de télétransmission : 22/02/2019
 Date de réception préfecture : 22/02/2019

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements et lancer, le cas échéant, une consultation dans le cadre de marchés à procédure adaptée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et lancer, le cas échéant, une consultation dans le cadre de marchés à procédure adaptée.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 14 janvier 2019, s'est réuni le 14 février 2019 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

50

MANAGEMENT DURABLE DU PARC

504

VISITEURS ET PRATIQUANTS LOISIRS PN

504.2019.001 Application des tarifs pour l'année 2019 à la Boutique du Parc.

RAPPORT

Il y a lieu de reconduire ou d'appliquer les nouveaux tarifs pour l'année 2019 sur les articles vendus dans les boutiques gérées par le Parc des volcans d'Auvergne

➡➡ Il vous est proposé d'autoriser le Président à appliquer les tarifs suivant les tableaux fournis, ci-dessous, à compter du 1^{er} mars 2019.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EDITIONS PARC DES VOLCANS	Prix TTC au 01/03/2018	Prix TTC au 01/03/2019
Volcanologie Chaîne des Puys (guide et carte)	25,00 €	25,00 €
Volcanologie de la Chaîne des Puys (carte à plat ou roulée)	15,00 €	15,00 €
Carnet de voyage dans le Parc des Volcans	19,90 €	19,90 €
Dépêche « Volcanisme en Auvergne » (GB)	9,50 €	9,50 €
Dépêche Lacs des Volcans d'Auvergne	5,50 €	5,50 €
Guide équestre Cézallier Limon	15,00 €	15,00 €
Fiche randonnée RNN Chaudefour	1,00 €	1,00 €
Livret présentation RNN Chaudefour (F)	2,00 €	2,00 €
Livret présentation RNN Chaudefour (GB)	2,00 €	2,00 €
Livret randonnée/découverte RNN La Godivelle	2,00 €	2,00 €
Livret de découverte de la RNN La Godivelle	5,50 €	5,50 €
Cahier enfants : l'habitat rural	5,00 €	5,00 €
Cahier de coloriage	4,50 €	4,50 €
Jeu de société : "Parc en jeu"	25,00 €	25,00 €
Maquette à construire : Chaumière de Granier	2,00 €	2,00 €
Stylo bois	3,00 €	3,00 €
Bloc note/stylo	4,50 €	4,50 €
Set crayons à dessin	8,50 €	8,50 €
Cartes Postales Parc	0,50 €	0,50 €
Cartes Postales Chaudefour	0,50 €	0,50 €
Posters vues panoramiques du Parc	6,00 €	6,00 €
Poster Faune	3,00 €	3,00 €
Gobelet	1,00 €	1,00 €

EDITIONS IGN	PRIX TTC AU 01/03/2018	Prix TTC au 01/03/2019
Carte IGN Auvergne 1/250 000	6,30 €	6,60 €
Carte Clermont Montluçon-Mauriac	7,90 €	7,90 €
Carte Clermont Aurillac-St Flour	7,90 €	7,90 €
Carte IGN Cantal 1/25000	12,50 €	12,80 €
Carte IGN Sancy 1/25000	12,50 €	12,80 €
Carte IGN Ch.Puys 1/25000	12,50 €	12,80 €
Carte IGN Cezallier 1/25000	12,50 €	12,80 €
Carte IGN Riom 1/25000	12,50 €	12,80 €

EDITIONS FEDERATION FRANCAISE DE RANDONNEE	Prix TTC au 01 /03/2018	Prix TTC au 01 /03/2019
G.R. 30 /441 Volcans & Lacs d'Auvergne	16,20 €	16,40 €
G.R. 400 Volcan du Cantal Pays de St Flour	15,70 €	15,90 €

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20190214-504-2019-001-DE
 Date de télétransmission : 22/02/2019
 Date de réception préfecture : 22/02/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EDITIONS CHAMINA	Prix TTC au 01 /03/2018	Prix TTC au 01 /03/2019
P.R. Massif Sancy	10,00 €	10,00 €
P.R. Volcan Cantalien	15,00 €	15,00 €
P.R. Clermont Issoire	14,00 €	14,00 €
P.R. Lembron Pays des Couzes	13,50 €	13,50 €
P.R. Chaîne des Puys	15,00 €	15,00 €
P.R. Le Volcanisme en Auvergne	15,50 €	15,50 €
P.R. Le Puy de Dôme	15,00 €	15,00 €
P.R. Côté Chemin Sancy Artense	6,50 €	6,50 €
P.R. Côté Chemin Dômes Sancy	7,00 €	7,00 €
PR Puy de Dôme - Activités Nature	13,70 €	13,70 €
Les incontournables balades Volcans d'Auvergne	8,00 €	8,00 €
Le Cantal cœur du Massif	10,00 €	10,00 €
30 Lacs naturels d'Auvergne	12,50 €	12,50 €
Guide Géologique des Monts du Cantal	24,50 €	24,50 €
Carte Massif Sancy	9,50 €	9,50 €

EDITIONS DIVERSES	PRIX TTC au 01/03/2018	PRIX TTC au 01/03/2019
Guide Balades Nature dans les Volcans	17,90 €	17,90 €
Guide Escalade	22,00 €	22,00 €
Guide entre Terre et Eau	7,00 €	7,00 €
Guide Fleurs sauvages	16,50 €	16,50 €
Guide Champignons	15,50 €	15,50 €
Guide Plantes médicinales	12,50 €	12,50 €
Guide Plantes comestibles	16,50 €	16,50 €
Guide Nos oiseaux	13,50 €	13,50 €
Guide "Quelle est donc cette fleur"	21,90 €	21,90 €
Guide Géologique Auvergne	24,90 €	24,90 €
Livre Faune Sauvage	5,00 €	5,00 €
Livre A l'ombre des Volcans	30,00 €	30,00 €
Livre Volvic une pierre des hommes	86,00 €	86,00 €
Livre Les jardins et les légumes	15,00 €	15,00 €
Livre Sites naturels et faune d'Auvergne	28,00 €	28,00 €
Livre + DVD Planète Cézalier	20,00 €	20,00 €
Livre Fleurs des volcans et du Puy Mary	12,00 €	12,00 €
Livre/cd Jardin d'insectes	25,00 €	25,00 €
Livret Les volcans racontés aux enfants	4,90 €	4,90 €
Livret Quelle vache la salers	4,50 €	4,50 €
Livre Parc des volcans entre ciel et terre	19,00 €	19,00 €
Livre La ferrandaise	29,00 €	29,00 €
Livre Pierre de Volcans	49,00 €	49,00 €

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20190214-504-2019-001-DE
 Date de télétransmission : 22/02/2019
 Date de réception préfecture : 22/02/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Livre Les Itinéraires Médias Puy de Dôme	24,90 €	24,90 €
Livre Le Volcans aux abeilles	33,50 €	33,50 €
Livre Peintre et Bâisseurs Chaudesfour	9,00 €	9,00 €
Livre Irréfutable Chaîne des Puys	25,00 €	25,00 €
Livre Papillon Azuré	12,00 €	12,00 €
Livre La Chaîne des puys vue du ciel	9,50 €	9,50 €
Livre Faune sauvage d'auvergne et du limousin	24,90 €	24,90 €
Livre Atlas des mammifères d'Auvergne	29,90 €	29,90 €
Livre L'art de la pétrification	12,00 €	12,00 €
Livre L'Artense le dernier royaume d'Auvergne	25,00 €	25,00 €
Livre L'Histoire d'une montagne cantalienne	10,00 €	10,00 €
Livre A la découverte des volcans d'Auvergne	10,00 €	10,00 €
Livre Talpa & la chaîne des Puys	14,90 €	14,90 €
Livre A la découverte des burons	12,00 €	12,00 €
Livre La femme oiseau	17,00 €	17,00 €
Livre Chaîne des Puys Faille de limagne	29,50 €	29,50 €
Livre Cuisiner les plantes médicinales	16,00 €	16,00 €
Cahier de recettes auvergnates	6,00 €	6,00 €
Herbier	22,50 €	22,50 €
PRODUITS ALIMENTAIRES		
	PRIX TTC au 01/03/2018	PRIX TTC au 01/03/2019
Miel de Montagne 250 g	6,00 €	6,00 €
Miel de Montagne 500 g	9,90 €	9,90 €
Pâtés Rillettes Salers	6,50 €	6,50 €
Plats Cuisinés Salers	12,00 €	12,00 €
Bocal sauce bolognaise viande salers	8,90 €	8,90 €
Biscuits Carrés de Salers	5,00 €	5,00 €
Biscuits Croquants	4,00 €	4,00 €
Cornets de murat	5,20 €	5,20 €
Pâte à tartiner noisettes miel	6,00 €	6,00 €
Colonne 3 miels	10,00 €	10,00 €
Jus de pomme artisanal	3,60 €	3,60 €
Chocolat Pouzzolanne des volcans	7,90 €	7,90 €
Tisanes	4,50 €	4,50 €
Pain d'épices	5,50 €	5,50 €
Sirop artisanal	4,50 €	4,50 €
Confiture artisanale	4,50 €	4,50 €
Compote artisanale	4,50 €	4,50 €
Saucisses sèches de viande salers	7,00 €	7,00 €
Glace artisanale et sorbet	2,80 €	2,80 €
Café pré-dosé	1,00 €	1,00 €
Liqueur Gentiane - L'or du cézallier	24,50 €	24,50 €
Liqueur Avèze Gentiane 16°	13,90 €	13,90 €

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20190214-504-2019-001-DE
 Date de télétransmission : 22/02/2019
 Date de réception préfecture : 22/02/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

PRODUITS DIVERS	PRIX TTC au 01/03/2018	PRIX TTC au 01/03/2019
Cartes postales lithographie/aquarelle	1,00 €	1,00 €
Poster 16 vues sur le volcanisme	6,10 €	6,10 €
Pochette 24 cartes postales volcanisme	7,60 €	7,60 €
Cartes Itinéraire Chaudefour	1,00 €	1,00 €
DVD Histoire Volcans d'Auvergne	19,00 €	19,00 €
DVD Puy Mary Pays de Chamois	14,00 €	14,00 €
Bague fantaisie	18,00 €	18,00 €
Tour de cou	19,90 €	19,90 €
Bracelet	33,50 €	33,50 €
Produits cosmétiques	12,00 €	12,00 €
Savon végétal au lait de vache salers	5,50 €	6,50 €
Flacon Huiles essentielles	9,50 €	9,50 €
Flacon Synergies aromatiques	9,50 €	9,50 €
Diffuseur électrique huiles essentielles	29,90 €	29,90 €
Coffret peinture Painturlulu	16,50 €	16,50 €
Jumelles enfant	14,90 €	14,90 €
Puzzle : Drôles de petites bêtes	14,90 €	14,90 €
Animal à trainer en bois du Jura	16,90 €	16,90 €
Cerf-volant kit	7,00 €	7,00 €
Cerf-volant prêt à voler	10,00 €	10,00 €
Puzzle Chaine des Puys	19,90 €	19,90 €
Lampe/veilleuse décorative en bois	15,00 €	15,00 €
Mangeoire pour oiseaux	21,50 €	21,50 €
Minéral sous blister	3,90 €	3,90 €
Flacon minéraux	2,90 €	2,90 €
Lave émaillée petit modèle	6,50 €	6,50 €
Lave émaillée moyen modèle	12,00 €	12,00 €
Lave émaillée grand modèle	20,00 €	18,00 €
Dessous de plat	39,00 €	39,00 €
Porte-photo en lave émaillée	15,00 €	15,00 €
Cartes postales lithographie/aquarelle	1,00 €	1,00 €
Bière bio 33 cl	2,60 €	2,60 €
Bière 75 cl bio	5,80 €	5,80 €
Bijoux fantaisie	16,00 €	16,00 €
Déco grés/céramique petit modèle	6,00 €	6,00 €
Déco grés/céramique grand modèle	20,00 €	20,00 €
Poterie petit modèle	10,00 €	10,00 €
Poterie moyen modèle	12,00 €	12,00 €
Poterie grand modèle	15,00 €	15,00 €
Posters Eau de Chaudefour	6,00 €	6,00 €
Pelote de laine mohair soie à l'unité	10,50 €	10,50 €
Kit 2 pelotes mohair soie	27,00 €	27,00 €
Kit 3 pelotes mohair soie	42,00 €	42,00 €

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20190214-504-2019-001-DE
 Date de télétransmission : 22/02/2019
 Date de réception préfecture : 22/02/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Bonnet ou kit 2 pelotes 100 % mohair	29,00 €	29,00 €
Echarpe tricotée	39,50 €	39,50 €
Echarpe tissée	42,50 €	42,50 €
Mitaines ou gants mohair soie	29,50 €	29,50 €

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} mars 2019.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 14 janvier 2019, s'est réuni le 14 février 2019 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

50 **MANAGEMENT DURABLE DU PARC**
504 **VISITEURS ET PRATIQUANTS LOISIRS PN**
504.2019.002 Retrait de la vente de brochures obsolètes

RAPPORT

Il paraît opportun de retirer de la vente dans les boutiques du Parc les revues suivantes devenues obsolètes, à savoir :

- La dépêche Architecture rurale dans le Parc des volcans (2 425 exemplaires à 4,00 € l'unité),
- La dépêche Faune sauvage dans le Parc des volcans (2 368 exemplaires à 4,00 € l'unité),
- Fiches nature sur la réserve naturelle de Chaudefour (2 378 exemplaires à 1,55 € l'unité).

➡➡ Il vous est proposé d'autoriser le Président à retirer de la vente et des stocks les ouvrages précités dans le rapport.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à retirer de la vente et des stocks les ouvrages précités dans le rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20190214-504-2019-002-DE
Date de télétransmission : 22/02/2019
Date de réception préfecture : 22/02/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 14 janvier 2019, s'est réuni le 14 février 2019 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

50 **MANAGEMENT DURABLE DU PARC**
504 **VISITEURS ET PRATIQUANTS LOISIRS PN**
504.2019.003 Vente de l'ouvrage « Nos papillons »

RAPPORT

Les éditions Debaisieux proposent un nouvel ouvrage intitulé « Nos papillons ».

Plus de 100 espèces de papillons sont présentés. Des critères d'identification simples sont proposés afin de les reconnaître facilement selon le département, le milieu, la période d'observation, leur couleur, etc. Ce guide est un outil de terrain pratique et utile pour reconnaître les papillons, insectes très présents sur notre territoire.

Prix de vente public unitaire : 12,50 € TTC sur lequel une remise de 33 % nous est accordée.

➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à mettre en vente ce produit dans la boutique de la Maison du Parc aux conditions précitées dans le rapport.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à mettre en vente ce produit dans la boutique de la Maison du Parc aux conditions précitées dans le rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20190214-504-2019-003-DE
Date de télétransmission : 22/02/2019
Date de réception préfecture : 22/02/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 14 janvier 2019, s'est réuni le 14 février 2019 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

50 **MANAGEMENT DURABLE DU PARC**
504 **VISITEURS ET PRATIQUANTS LOISIRS PN**
504.2019.004 Vente d'une nouvelle carte postale

RAPPORT

A l'occasion des vœux 2019, vous avez été destinataires d'une carte postale « Osez les volcans d'Auvergne ».

Reprenant l'identité visuelle définie en 2012 ainsi que le slogan du Parc des volcans d'Auvergne, cette carte postale est un objet de communication mais également un objet souvenir pouvant être mise à la vente dans la boutique de la Maison du Parc.

Prix de vente public unitaire 0,50 € TTC

➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à mettre en vente ce produit dans la boutique de la Maison du Parc aux conditions précitées dans le rapport.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à mettre en vente ce produit dans la boutique de la Maison du Parc aux conditions précitées dans le rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20190214-504-2019-004-DE
Date de télétransmission : 22/02/2019
Date de réception préfecture : 22/02/2019

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à signer la convention encadrant ce partenariat dans les termes décrits ci-dessus.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 14 janvier 2019, s'est réuni le 14 février 2019 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

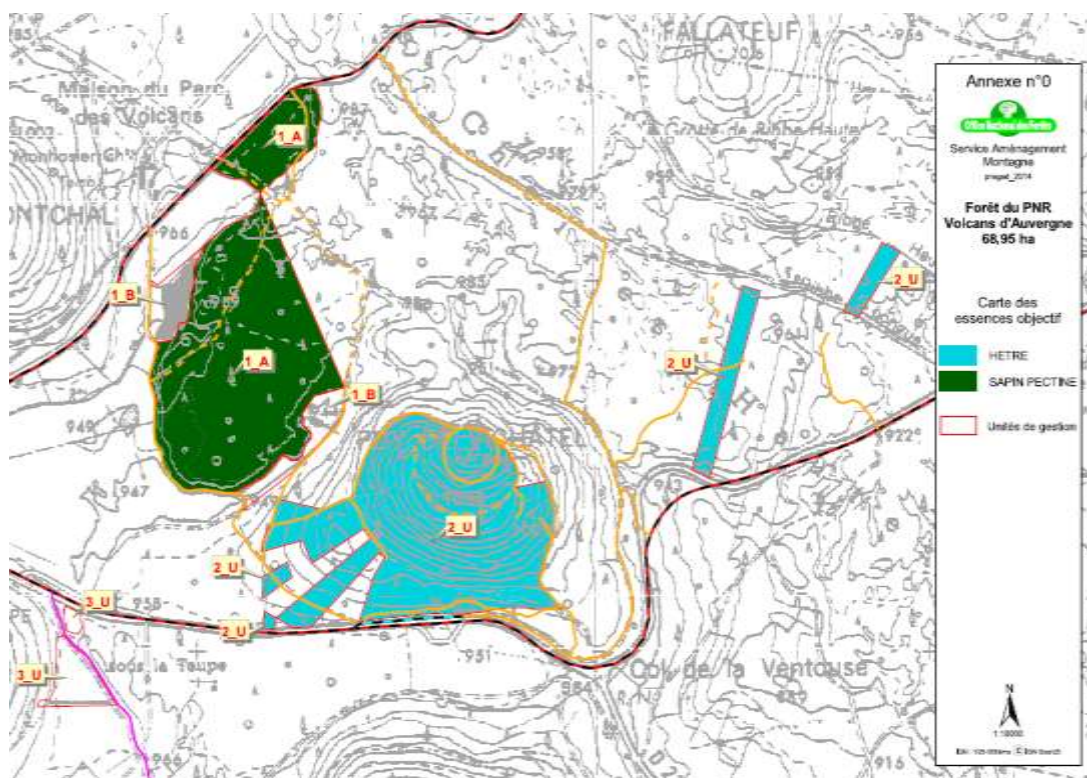
Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

50 **MANAGEMENT DURABLE DU PARC**
506 **PROSPECTIVE GRAND MONTLOSIER**
506.2019.001 Exploitation de la parcelle 2_U

RAPPORT

Dans le cadre de l'aménagement forestier cadrant la gestion des parcelles forestières propriétés du Syndicat mixte, un programme de coupe est proposé par l'Office National des Forêts pour les forêts pour l'année 2019. Il est proposé de reporter l'exploitation prévue de la parcelle 2_U à 2020 ou 2021 (exploitation prévue en 2019 dans l'aménagement forestier).



Ce report permettra de regrouper l'exploitation de cette parcelle à d'autres.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20190214-506-2019-001-DE
Date de télétransmission : 22/02/2019
Date de réception préfecture : 22/02/2019

⇒ Il vous est proposé d'accepter la proposition de repousser l'exploitation de la parcelle 2_U.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le